

59
Arrêté N°2016... - - 140 /MS/CAB
Portant nomination du Coordonnateur
de Programme d'Appui au Développement
Sanitaire (PADS).

LE MINISTRE DE LA SANTE



- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n°2016-003/PRES /PM du 12 janvier 2016 portant composition du gouvernement ;
Vu le décret n°2015-663/PRES-TRANS/PM/MS du 22 mai 2015 portant organisation du Ministère de la santé.

Sur proposition du Secrétaire général du Ministère de la santé

ARRETE

Article 1 : Monsieur OUEDRAOGO Abdoul Karim, Matricule 58 573 B, Inspecteur du Trésor est nommé Coordonnateur de Programme d'Appui au Développement Sanitaire (PADS).

Article 2 : Le Secrétaire général, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé en sa qualité susnommée, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- CAB//MS
- SG/MS
- Toutes Directions centrales/MS
- Toutes DRS
- Tous services rattachés/MS
- DCMEF
- PTF concernés
- Intéressé
- Journal Officiel
- Archives/Chrono

Ouagadougou, le **03 MAI 2016**



Docteur Smaïla OUEDRAOGO